

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 31 mars 2026

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

L'An deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-six, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses
séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2026/DELIB/019

Objet :
*Désignation des
délégués auprès de
l'ASA du Canal de
Carpentras*

Rapporteur :
*Philippe de
BEAUREGARD*

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Olivia NENCI-PAULO, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Gérard THON ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA et Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Liliane DIAZ.

Absents excusés : Néant.

**Considérant la désignation de Françoise VIRLOUVET, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les dispositions relatives aux Associations Syndicales Autorisées,

Vu les statuts de l'ASA du Canal de Carpentras,

Considérant la nécessité d'assurer un lien régulier et efficace entre l'ASA du Canal de Carpentras et notre Commune,

Considérant qu'il convient de désigner un élu référent chargé de représenter la commune auprès de ladite association lors des commissions intercommunales organisée afin de faciliter les échanges et renforcer la coordination avec les communes du périmètre concerné lors d'un temps d'échange privilégié autour des enjeux liés à l'eau, à l'agriculture, à l'aménagement du territoire et, plus largement, aux actions portées par le Canal de Carpentras,

DECIDE à l'unanimité des votants – 3 ABSTENTIONS (Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET et Nathalie ROSE) :

- De désigner Monsieur Hervé AURIACH en qualité de référent de la commune auprès de l'ASA du Canal de Carpentras.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Françoise VIRLOUVET,
Secrétaire de séance

Publié le : - 3 AVR. 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le :- 3 AVR. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

